

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/III-4e/10
Séance du 23 JUIN 2006



COLLEGE AU CINEMA

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

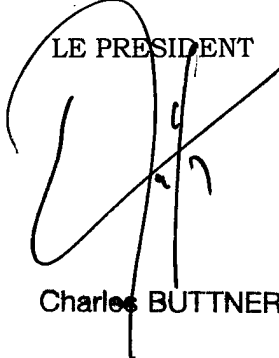
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le principe de la reconduction de sa participation à l'opération "Collège au Cinéma" dans le Haut-Rhin pour l'année scolaire 2006/2007, selon les modalités précisées au rapport.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions